



DIPE/25-1042-935 du 21/04/2025

APPEL A CANDIDATURES : POSTE D'ENSEIGNEMENT A L'HOPITAL DE LA TIMONE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, s/c de Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MAHUSSIER - IEN ASH EST - 04 42 21 12 99 - ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr - M.PASQUIER - Coordinateur mouvement 2nd degré - 04 42 91 70 70 - mvt2025@ac-aix-marseille.fr

Un poste d'enseignant du second degré en mathématiques rattaché à l'unité pédagogique de l'hôpital de la Timone est à pourvoir pour l'année scolaire 2025-2026.

Les candidatures doivent être adressées, par la voie hiérarchique aux adresses indiquées dans la fiche de poste dans les 15 jours suivant la parution du présent appel à candidatures.

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation,
- le dernier rapport d'inspection,
- la fiche jointe comportant l'avis du chef d'établissement et de l'Inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET)

Vous trouverez en annexe la fiche de poste, le formulaire de candidature ainsi que les modalités détaillées de candidature, d'affectation et d'exercice.

La date effective de prise de fonctions sera déterminée au regard des possibilités de remplacement du /de la candidat(e) retenu(e).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	POSTE ASH 2025-HÔPITAL
	INTITULE DU POSTE	ENSEIGNANT DU SECOND DEGRE EN MATHÉMATIQUES, SPÉCIALISÉ EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN HÔPITAL Dispositif pour enfants et adolescents malades.
	PLACE DU POSTE	La mission de l'enseignant s'inscrit dans le cadre du conventionnement entre l'AP-HM (Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille) et l'Education nationale autour de l'unité pédagogique de l'hôpital de la Timone (0132489K) qui intervient au sein des services hospitaliers pour enfants et adolescents malades à Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>L'enseignant du second degré de Mathématiques (Agrégé, Certifié), idéalement spécialisé, exerce ses fonctions auprès des enfants et adolescents hospitalisés, en hospitalisation de jour ou en unité de moyens à longs séjours selon leurs pathologies, dans les différents services de pédiatrie et de chirurgie infantile de l'hôpital de la Timone (Marseille 5è).</p> <p>Il assure la continuité pédagogique par la proposition de temps de scolarisation, soit en chambre, soit au sein d'une classe, dans le cadre d'un projet pédagogique en lien avec l'établissement d'origine, visant la poursuite du parcours et le retour en établissement scolaire.</p> <p>Il exerce au sein d'une équipe de 10 professeurs des écoles et 3 professeurs du second degré, sous la coordination d'un coordonnateur pédagogique.</p> <p>Le dispositif d'enseignement est placé sous l'autorité pédagogique de l'IEN ASH et l'autorité fonctionnelle des chefs de service.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la scolarisation des enfants et adolescents pendant leur temps d'hospitalisation : - Élaborer un projet d'apprentissage, - Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de l'élève, - Travailler en lien étroit avec les différents enseignants de l'établissement d'origine de l'élève, - Utiliser les nouvelles technologies (webcam, internet, visioconférence) afin de garder le contact avec l'école ou l'établissement d'origine, - Préparer et accompagner le retour en milieu scolaire ordinaire, - Accompagner si besoin la préparation aux examens - Contribuer, le cas échéant, à la mise en œuvre de l'enseignement dans le cadre de l'APADHE ou d'autres modalités d'enseignement à distance, - Participer si besoin aux réunions des équipes éducatives ou équipes de suivi de la scolarisation permettant la mise en œuvre de projets personnalisés de scolarisation, - Transmettre les informations nécessaires aux bilans réguliers du fonctionnement du dispositif.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la psychologie de l'enfant et de l'adolescent malades, - Être capable de mettre en œuvre des temps d'enseignement adapté auprès d'élèves d'âges et de niveaux variés, allant de la maternelle au lycée, - Connaître le système éducatif et ses dispositifs, la réglementation en vigueur ainsi que les acteurs institutionnels, - Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation, - Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe, - Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire d'une certification pour l'enseignement adapté (2CA-SH, CAPPEI). Les candidats non spécialisés s'engagent à présenter le CAPPEI.
	NOMINATION	L'enseignant retenu est affecté à titre provisoire pour l'année scolaire 2025-2026. Une affectation à titre définitif pourra être prononcée à la rentrée 2026 sur demande de l'agent titulaire du CAPPEI et sous réserve de l'avis favorable du supérieur hiérarchique et du corps d'inspection.
	REGIME HORAIRE ET INDEMNITAIRE	<p>Les obligations de service sont celles du corps d'origine, régies par le décret 2014-941 du 20 août 2014. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.</p> <p>L'indemnité pour l'enseignement en milieu hospitalier d'un montant annuel de 1765€ (décret n°2017-964 du 10 mai 2017) est versée en complément de l'ISOE.</p> <p>Les enseignants titulaires du 2CA-SH ou du CAPPEI perçoivent également l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel de 886,85€.</p>
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être adressées, par la voie hiérarchique aux adresses indiquées ci-dessous dans les 15 jours suivant la parution du présent appel à candidatures et doivent comporter : un curriculum vitae, une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation, le dernier rapport d'inspection, la fiche jointe comportant l'avis du chef d'établissement et de l'Inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET).
CONTACT	<p>IEN ASH responsable du dossier : Mme Mahussier - IEN-ASH EST - ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr - 04 42 21 12 99</p> <p>M. Trouche – coordonnateur pédagogique de l'UE de l'hôpital de la Timone - ce.0132489k@ac-aix-marseille.fr - 04 91 38 66 90</p> <p>Bureau du mouvement : mvt2025@ac-aix-marseille.fr</p>	



NOM, Prénom :		Né(e) le :
CORPS <input type="checkbox"/> Professeur certifié <input type="checkbox"/> Professeur agrégé <input type="checkbox"/> Professeur de lycée professionnel	GRADE <input type="checkbox"/> Classe normale <input type="checkbox"/> Hors Classe <input type="checkbox"/> Classe exceptionnelle	ECHELON
DISCIPLINE :		AGS : (ancienneté générale de services)
AFFECTATION ACTUELLE :		
CERTIFICATION OBTENUE : <input type="checkbox"/> 2CA-SH <input type="checkbox"/> CAPPEI		Année d'obtention :
MODULE :		

POSTE DEMANDE : (AFFECTATION PROVISOIRE)	
Code	Etablissement
0132489K	E. HOSP CENTRE SCOLAIRE HOPITAL ENFANT MARSEILLE

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Motivation :	
Nom, cachet et signature	
Date :	

AVIS DES CORPS D'INSPECTION : <input type="checkbox"/> IA-IPR <input type="checkbox"/> IEN-ET	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Motivation :	
Nom, cachet et signature	
Date :	

Pièces à joindre : CV Lettre de motivation Rapport d'inspection